

Côte d'Azur

Cagnes : le suicide d'une policière reconnu en accident de service ?

« Nelly a fait un énorme sacrifice. Elle a donné sa vie. Un sacrifice pour faire bouger les choses. Pour les autres. À mon tour, par le biais de cette bataille, de faire quelque chose pour elle et pour les autres policiers ».

Franck Magaud est submergé par l'émotion. Même s'il se dit tout de même « heureux » aujourd'hui.

Heureux, car le rapporteur public du tribunal administratif de Nice va dans son sens dans la requête qu'il a déposée pour faire reconnaître en accident de service le suicide en 2011 de sa compagne, policière à Cagnes-sur-Mer.

Avec son arme de service

Dans ses conclusions, le rapporteur public a demandé hier au tribunal de reconnaître le suicide de Nelly Bardaine en accident de service, expliquant que « le lien direct entre ce geste et la gestion calamiteuse du service » pouvait être tenu pour établi.

Le 4 juillet 2011, Nelly Bardaine, 37 ans, gardien de la paix au commissariat de Cagnes, a mis fin à ses jours

avec son arme de service, dans sa voiture de service, en accusant sa hiérarchie dans une lettre.

« Il est clair que Nelly a mis fin à ses jours. C'était un acte volontaire mais pas intentionnel », commente M^e Adrien Verrier, l'avocat de la famille qui espère que le tribunal suivra le rapporteur public et « creuse ainsi les sillons d'une nouvelle jurisprudence ». Décision dans un mois.



Franck Magaud, le compagnon de Nelly Bardaine se bat avec la famille de la défunte depuis 3 ans.

(Photo Richard Ray)